EXTRAIT DU REGIS Publié le 23/02/2024
ID : 074-217401041-20240221-DELIB2024\_019-DE

## des délibérations du conseil municipal

de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT UN FEVRIER à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le quatorze février, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

N° 2024-019

Avis sur acquisition

du conservatoire du littoral dans le Marais du la cluse d'Annecy

Madame Marielle JUILIEN, Maire, Etaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire

> MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET,

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL, Stéphane GAILLARD, Davy COATEVAL Aurélien CASTILLE,

Mathieu ROCHETTE et Pierre DEMAISON.

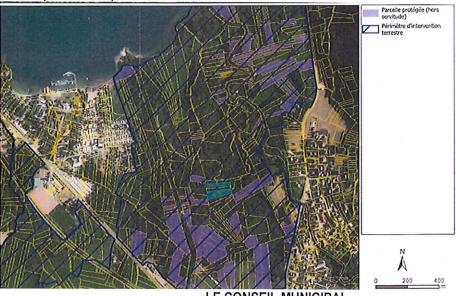
Étaient excusés : Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN

M. Hugo CHAVANNE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT. M. Philippe CHAPPET a donné procuration à M. Pierre DEMAISON

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

## LE MAIRE EXPOSE

Par courrier reçu le 23 janvier 2024, le Conservatoire du littoral sollicite l'avis de la Commune sur son projet d'acquisition de deux parcelles cadastrée A1013 et A1016 située dans le Marais de la Cluse d'Annecy et d'une superficie de 4 329m<sup>2</sup>.



## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A l'unanimité – 27 voix pour

EMET UN AVIS FAVORABLE à le projet d'acquisition par le Conservatoire du littoral de deux parcelles cadastrée A1013 et A1016 située dans le Marais de la Cluse d'Annecy et d'une superficie de 4 329m². En séance les Jour. Mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Christine CLAUDE

Le Maire. Marielle JUILIEN

DOI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : Publié le